

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 21 DEC. 2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A343

**OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - CPER 2007 - 2013
- Modification des modalités de financement de l'opération "Création d'une Maison de l'Economie et de la Gestion à Aix-en-Provence - MEGA" approuvées lors du Conseil communautaire du 15 janvier 2014**

Le 17 décembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel - BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille - LAFON Henri – LAGIER Robert – LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane – PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise - TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - BALDO Edouard donne pouvoir à LENFANT Gaëlle - BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia - BERNARD Christine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe - ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à BOULAN Michel – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – FILIPPI Claude – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Jean-David CIOT donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Jean-David CIOT

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Enseignement supérieur et recherche

Objet : CPER 2007 - 2013 - Modification des modalités de financement de l'opération "Création d'une Maison de l'Economie et de la Gestion à Aix-en-Provence - MEGA" approuvées lors du Conseil communautaire du 15 janvier 2014

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 15 janvier 2014 le Conseil communautaire a approuvé et autorisé le Président à signer une convention avec l'Université d'Aix-Marseille (AMU) pour le financement de l'opération « Création d'une Maison de l'Economie et de la Gestion à Aix-en-Provence - MEGA » pour un montant total de 2.700.000 Euros dans le cadre du volet Enseignement Supérieur et Recherche (ESR) de la participation de la CPA au contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013. La convention signée le 23 septembre 2014 ayant fait l'objet d'ajustements intervenus après le vote du Conseil communautaire, il apparaît nécessaire d'acter des modifications incorporées dans la convention signée, relatives aux modalités de versements de l'aide de la CPA, sans impact sur le montant de cette aide.

Exposé des motifs :

1 – Contexte.

Le 15 janvier 2014 le Conseil communautaire a approuvé et autorisé le Président à signer une convention avec l'Université d'Aix-Marseille (AMU) pour le financement de l'opération « Création d'une maison de l'économie et de la gestion » (MEGA)

pour un montant total de 2.700.000 Euros dans le cadre de l'autorisation de programme et de crédits de paiement n° 2009-1 à hauteur de 16 M€ TTC pour le volet Enseignement Supérieur et Recherche (ESR) de la participation de la CPA au contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013.

La convention signée le 23 septembre 2014 ayant fait l'objet d'ajustements intervenus après le vote du Conseil communautaire, il est nécessaire d'acter des modifications ayant été apportées dans la convention signée par rapport à la convention annexée à la délibération 2014_A059 du 15 janvier 2014.

Ces modifications sont relatives aux modalités de versement de l'aide de la CPA et n'impactent pas le montant de l'aide.

Doivent être prises en compte les modalités de versement suivantes :

- premier versement de 100.000 Euros le 1er juin 2014 sur présentation :

1 - de l'ordre de service de démarrage du marché de programmation.

2 - d'un justificatif faisant état de l'engagement des autres partenaires financiers au programme.

- deuxième versement de 1.900.000 Euros au premier semestre 2015 sur présentation de l'ordre de service de démarrage de la maîtrise d'œuvre et de l'engagement effectif des opérations.

- versement du solde au cours du premier semestre 2018 sur présentation :

1 - du procès-verbal de réception des travaux.

2 - d'un bilan d'exécution au plan technique et financier.

3 - le décompte financier détaillé et définitif payées par l'AMU, certifié par le comptable public et l'ordonnateur, relatifs aux différentes factures afférentes aux travaux réalisés à hauteur de l'estimation du programme global

L'université d'Aix-Marseille, en application de l'instruction fiscale BOI 3A4-08, a la possibilité de récupérer la TVA sur les opérations de construction visant à permettre la mise en œuvre d'activités de recherche valorisable (le projet de la Maison de l'Economie et de la Gestion à Aix-en-Provence entrant parfaitement dans ce cadre, les parties décident que ce dernier est considéré comme HT).

5 - de l'état des mandatements des autres participations financières partenariales au programme présenté TTC et HT.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5210-1, L 5211-10 et L.1611-4 et suivants ;

VU la délibération n° 2004_A002 du Conseil de Communauté du 6 février 2004 définissant les principes d'intervention de la CPA en matière d'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004_A200 du Conseil communautaire du 16 juillet 2004 précisant la politique et axes communautaires d'intervention relatifs à l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2005 portant modification des statuts de la Communauté du Pays d'Aix, de l'article 3 compétences facultatives pour les actions et opérations de soutien au développement de l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2009_A029 du 20 février 2009 autorisant l'ouverture d'une AP/CP pour la contribution de la CPA au volet Enseignement Supérieur et Recherche du CPER 2007-2013 ;

VU la délibération n° 2013/05/28-15 du Conseil d'administration de l'Université d'Aix-Marseille du 28 mai 2013 ;

VU la délibération n° 2014_A059 du 14 janvier 2014 approuvant et autorisant le Président à signer une convention avec l'Université d'Aix-Marseille pour le financement de l'opération « Création d'une maison de l'économie et de la gestion »,

VU la convention signée le 29 septembre 2014 par le Président de la CPA et le Président de l'AMU relative à l'opération précitée,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les modifications relatives aux modalités de financement intervenues dans la convention signée le 29 septembre 2014 ;
- **MODIFIER** la convention annexée à la délibération n°2014_A059 du 15 janvier 2014 ;
- **DIRE** que la convention de financement correspondant à cette opération signée le 29 septembre 2014 par le Président de la CPA et le Président de l'Université d'Aix-Marseille correspond aux modalités définies dans l'exposé qui précède ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que la participation de la CPA sera versée selon les modalités présentées dans l'exposé qui précède ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget investissement de la Mission Enseignement Supérieur et Recherche - APCP N°2009-1 - 23-204112.

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - CPER 2007 - 2013
 - Modification des modalités de financement de l'opération "Création d'une Maison de l'Economie et de la Gestion à Aix-en-Provence - MEGA" approuvées lors du Conseil communautaire du 15 janvier 2014

Inscrits	92
Votants	86
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	86
Majorité absolue	44
Pour	86
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le tranche en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



17 DEC. 2015